Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260605-CULT2026-4-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/06/2026
Publication : 11/06/2026

VILLE DE BOLBEC

CULT 2026/4

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 05 juin 2026
Convocation du 28 mai 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

08 juin 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : ……. 21
Nbre d'excusés avec pouvoir :… 11
Nbre d'excusé sans pouvoir : 1
Nbre d'absent : …….. 0
Nombre de votants : …….. 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, MM. Raphaël GRIEU, Ludovic HÉBERT, Mmes Isabelle GERVAIS, Mme Ghislaine FERCOQ, Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Elfie THIBAULT, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER.

Excusés avec pouvoir : Mme Linda HOCDÉ, MM. Florian COURRAEY, Philippe BEAUFILS, Jean-Marc ORAIN, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Sabrina AUBÉRY, Florence LELIEVRE, Myriam HUAULT.

- Mme HOCDÉ avait donné procuration à Mme GERVAIS
- M. COURRAEY avait donné procuration à M. HEBERT
- M. BEAUFILS avait donné procuration à M. LE SAUX
- M. ORAIN avait donné procuration à Mme FERCOQ
- Mme LE TUAL avait donné à M. LESUEUR
- M. CAVELIER avait donné procuration à M. GRIEU
- M. ANQUETIL avait donné procuration à Mme COUBRAY
- Mme FIQUET avait donné procuration à M. HEDOU
- Mme AUBÉRY avait donné pouvoir à Mme DEMOL
- Mme LELIEVRE avait donné procuration à Mme GOUDAL-MANOURY
- Mme HUAULT avait donné procuration à M. POTIER

Excusé sans pouvoir :
- M. David DUHAMEL

– – – – –

MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX DES SALLES GUY DE MAUPASSANT ET RABELAIS, DE L'APPARTEMENT DU CHATEAU, DES LOCAUX DE LA MJC ET DE L'ESPLANADE DU VAL-AUX-GRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ENOLY PRODUCTIONS DANS LE CADRE DU FESTIVAL « À CORE ET A CRIS – METAL FEST »

- - - - -

Madame Charlie GOUDAL-MANOURY donne lecture de son rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération DGS 2024/8 du 5 décembre 2024 portant sur le règlement intérieur des locations de salles municipales,

VU la demande formulée par l'association ENOLY PRODUCTIONS en date du 15 juin 2025,

…/…

VU la convention de mise à disposition à titre gracieux de locaux municipaux annexé à cette délibération,

CONSIDERANT que l'association « ENOLY PRODUCTIONS » organise le festival « À Core et à Cris – Métal Fest » du vendredi 11 au dimanche 13 septembre 2026,

CONSIDERANT que cette manifestation présente un intérêt culturel local et contribue à l'animation de la commune,

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions de mise à disposition des équipements municipaux concernés,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise à disposition à titre gracieux des équipements suivants :
 - Salle Guy de Maupassant,
 - Salle Rabelais,
 - Appartement du Château, (sauf nuitée)
 - Locaux de la MJC,
 - Esplanade du Val-aux-Grès,

- de préciser que cette mise à disposition est consentie pour la période allant du vendredi 11 septembre 2026 à 18h00 au dimanche 13 septembre 2026 à 05h00.

- de préciser que cette mise à disposition est accordée à titre gracieux en raison de l'intérêt culturel local de la manifestation et de sa contribution à l'animation de la commune.

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition correspondante.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son absence Madame la première Adjointe à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)
Le Maire,

Christophe DORÉ